

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DU 18 NOVEMBRE 1962

7e CIRCONSCRIPTION DE LOIRE - ATLANTIQUE

ELECTRICES, ELECTEURS,

La Tradition voudrait que je vous présente un bilan pour le passé et un programme pour l'avenir.

Ne me tenez pas rigueur d'y renoncer.

Il est trop simple en effet pour un parlementaire de dresser un tableau flatteur de son activité, d'autant plus flatteur qu'il sollicite le renouvellement de son mandat.

Il est encore plus simple d'établir un catalogue impressionnant de promesses et de sacrifier ainsi à la démagogie électorale, le prix, par définition, ne figurant pas en face de l'article.

Mais tout cela n'est pas sérieux.

Je me bornerai donc, plus modestement, à résumer en quelques phrases ce qui pourrait faire l'objet de développements sans fin :

AU COURS DES QUATRE ANNÉES QUI VIENNENT DE S'ECOULER, J'AI FAIT DE MON MIEUX.

SI VOUS ME RENOUVELEZ VOTRE CONFIANCE, JE FERAI ENCORE DE MON MIEUX.

DEMAIN, COMME HIER, C'EST D'ABORD EN FAVEUR DES PLUS HUMBLES, DES PLUS DESHÉRITÉS, DE LA JUSTICE ET DE TOUTES LES LIBERTÉS, QUE J'AGIRAI.

DEMAIN, COMME HIER, JE MÈNERAI LE COMBAT CONTRE TOUTES LES INÉGALITÉS DE LA LÉGISLATION SOCIALE, ET EN PARTICULIER POUR LA SUPPRESSION DÉFINITIVE DES ABATTEMENTS DE ZONE.

DEMAIN, COMME HIER, JE CONSACRERAI MES EFFORTS A LA PROMOTION ET A LA PARITÉ DU MONDE RURAL, A LA DÉFENSE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES, VICTIMES DE LA RÉVOLUTION ECONOMIQUE.

DEMAIN, COMME HIER, SONGEANT A L'AVENIR DE NOS JEUNES, JE LUTTERAI POUR LE DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE, NOTAMMENT DE NOTRE ZONE SPÉCIALE D'ACTION RURALE, CRÉATION DONT JE REVENDIQUE MA PART ET QUI NOUS VAUT DE PREMIERS RÉSULTATS.

Qu'il me soit permis par contre de m'expliquer plus longuement sur un incident qui fit un certain bruit.

Elu sous l'étiquette U. N. R. le 30 novembre 1958, ma fidélité au Général DE GAULLE a été constante et totale.

Pourquoi fallut-il me trouver en octobre 1962 devant le plus redoutable dilemme : *CHOISIR ENTRE MA FORMATION, MES CONNAISSANCES ET MON HONNEUR PROFESSIONNELS, D'UNE PART, ET LES EXIGENGES DE MON PARTI, D'AUTRE PART.*

Car, après l'avis unanime à une voix près, de la plus haute Juridiction du Pays, le Conseil d'Etat, après l'avis du Conseil Constitutionnel, dont les membres nommés, amis de toujours, pour le plus grand nombre, du Président de la République, ont prêté serment de veiller au respect de la Constitution, après un examen personnel et minutieux, le plus infime doute ne pouvait subsister *sur un problème de procédure, donc strictement juridique.*

Le SILENCE ETAIT CONFORTABLE, MAIS LACHE.

JE LUI AI PRÉFÉRÉ L'HONNEUR.

ET PERSONNE N'A LE DROIT DE M'EN FAIRE GRIEF.

CAR IL EST DES CAS OU LES SERVITUDES POLITIQUES DOIVENT CÉDER LE PAS AUX EXIGENCES DE LA CONSCIENCE.

Je n'en dirai pas plus.

Exclu de l'U. N. R., du moins si j'en crois la Radio et la Presse, et réduit ainsi à la condition d'*INDÉPENDANT*, au *sens exact du terme,* je vous fais juges, électrices et électeurs.

SOYEZ CONVAINCUS QUE DANS UN TRÈS PROCHE AVENIR LE GÉNÉRAL DE GAULLE ET LA NATION AURONT PLUS QUE JAMAIS BESOIN D'HOMMES DE CARACTÈRE.

Je ne doute pas de votre décision.

Vive la République !   Vive la France !

Bernard LE DOUAREC

Député sortant,
Conseiller municipal de LA BAULE-ESCOUBLAC,
Candidat INDÉPENDANT de tous les Partis Politiques.

Plus de trente années au service de mes concitoyens m'ont appris que le choix d'un élu s'imposait d'abord en fonction de sa personnalité.

Nul ne s'étonnera donc de ma présence aux côtés d'un homme dont j'apprécie :

LE DÉVOUEMENT au service de tous, sans distinction d'opinion ;

LES EFFORTS pour combler le retard d'une Région trop longtemps abandonnée ;

LE CARACTÈRE ET LE COURAGE manifestés dès 1959, lorsque SEUL d'un Groupe de la Majorité comptant 200 Membres, il rappelait au Gouvernement de M. Michel DEBRÉ, l'obligation de respecter les Droits sacrés des Anciens Combattants de la Guerre 1914-1918 ;

L'HONNÊTETÉ SCRUPULEUSE ET LA CONSCIENCE INTRANSIGEANTE, dans l'exercice de son mandat.

Ces qualités ne peuvent être sacrifiées à l'esprit partisan et au sectarisme.

Quand une circonscription est représentée par un député qui a fait tout son devoir, qui s'est acquis au Parlement par son travail et ses interventions dans tous les grands débats une place de choix, elle le conserve.

Connaissant votre bon sens, j'en suis assuré.

Pierre CHAUSSÉ
Conseiller Général,
Maire de SAINT-GILDAS-DES-BOIS (*Suppléant*)

Deux Témoignages

Extrait d'un article de M. André LAURENS, dans « LE MONDE », du 4 octobre 1962 :

« De tous les nouveaux censeurs qui se sont déclarés mercredi après-midi dans les couloirs du Palais-Bourbon, le plus inattendu a été incontestablement M. LE DOUAREC, *Député U. N. R. de la Loire-Atlantique. Tandis que ses collègues des autres groupes franchissaient le pas de l'opposition avec le sentiment réconfortant d'affirmer ainsi leur bonne santé républicaine, M.* LE DOUAREC, *lui, annonçait sa décision avec tristesse. Il était visiblement déchiré d'avoir à choisir entre ses convictions Gaullistes et sa formation de juriste. « C'est une question d'honneur, expliquait-il ; pour moi un contrat est un contrat. »*

Une lettre de M. le Ministre *des Finances* et des Affaires Economiques :

LE MINISTRE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Paris, le 24 octobre 1962.

Monsieur le Député et Cher Ami,

Dans le redressement économique et financier réalisé depuis quatre ans et qui grâce, à la stabilité politique, permet à la France d'avoir aujourd'hui des finances publiques en ordre, une monnaie stable, et d'être le pays du monde dont les réserves de devises ont augmenté le plus fortement en 1961 et en 1962, le maintien de l'équilibre budgétaire a été un élément décisif.

En votant les budgets successifs que nous avons préparés, mes prédécesseurs et moi-même, vous nous avez apporté une contribution essentielle et courageuse. Vous comptez ainsi parmi les véritables artisans du redressement financier Français, et je veux vous en exprimer ma reconnaissance.

Veuillez agréer, Monsieur le Député et Cher Ami, l'expression de mes sentiments bien cordiaux.

V. GISCARD D'ESTAING.

Monsieur Bernard LE DOUAREC,
Député de Loire-Atlantique.

IMP. LA PRESQU'ILE, GUÉRANDE